



aide - choix contrat de mariage

Par irsh, le **22/07/2012** à **18:00**

Bonjour,

En vue de mon mariage très bientôt, nous souhaitons, mon épouse et moi même, faire un contrat de mariage.

Nous aimerions savoir vers quel régime se tourner sachant qu'on voudrait :

Conserver nos biens propres acquis avant le mariage

Que nos biens reçus par héritage ou donation restent propres

Que les biens reçus par héritage ou donation puis revendus restent propres, même pendant le mariage

Qu'en cas de divorce, que le partage se fasse à hauteur de notre investissement :

Par exemple, nous achetons une voiture à 10 000€, elle met 6000€ et moi 4000€, en cas de divorce et de revente de la voiture, nous aimerions récupérer chacun la somme à hauteur de notre participation.

Cela semble être une variante de la communauté réduite aux acquets.

Qu'en pensez vous ?

Cdt,